|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2021/8 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale15 décembre 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-troisième session**

Genève, 23-26 février 2021

Point 6 a) de l’ordre du jour provisoire

**Questions relatives aux programmes :
Programme de travail pour 2021**

 Projet de programme de travail du sous-programme Transports pour 2021

 Note du secrétariat

 Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Transports (« le sous-programme ») pour 2021. Le Comité des transports intérieurs (ci-après, le Comité) est invité à **l’adopter et à le recommander** au Comité exécutif **pour approbation**. Si par la suite des éléments à livrer sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le secrétariat utilise pour planifier et suivre l’exécution du programme et en rendre compte.

2. Le présent projet de programme de travail découle de l’application d’une méthode de gestion axée sur les résultats qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre les produits (éléments à livrer − résultats − objectifs − incidences), les ressources (humaines et financières), que l’on appelle les intrants, et les facteurs extérieurs (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) qui peuvent faire obstacle à la réalisation de l’objectif visé.

3. L’objectif, les principaux résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l’Europe (CEE) pour 2021 (A/75/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l’objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d’autres sous-programmes concernant certains domaines d’interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD[[1]](#footnote-2). Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d’accroître l’efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l’action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d’activités de formation, de séminaires, d’ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; et d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l’annexe I. Les textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE et du sous-programme sont énumérés à l’annexe II.

5. On trouvera dans le tableau 1 de l’annexe III la liste des éléments à livrer qui font partie du programme de travail du sous-programme Transports pour 2021, mais qui n’ont pas été pris en compte dans le projet de budget-programme de la CEE pour l’année en question. On distinguera les éléments qui ont été approuvés conformément aux processus établis par la CEE, après l’adoption du budget-programme de la CEE pour 2021, et les éléments qui étaient prévus initialement pour 2020 mais qui, en raison des effets de la pandémie de COVID-19, ont dû être reportés en 2021 pour venir s’ajouter aux éléments à livrer au titre du budget‑programme proposé pour cette année. On trouvera dans le tableau 2 la liste des mandats attribués aux organes d’experts mentionnés dans le tableau 1, qui ont été créés ou dont le mandat a été prorogé récemment.

 I. Objectif et alignement sur les ODD

6. Le sous-programme doit contribuer à promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l’échelle régionale ou mondiale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, qu’il s’agisse d’assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle.

 II. Stratégie

7. La responsabilité de ce sous-programme est confiée à la Division des transports durables.

8. Le sous-programme de la CEE pour les transports est mis en œuvre par l’intermédiaire du programme de travail adopté par le Comité des transports intérieurs (CTI), en sa qualité de « plateforme des Nations Unies pour les transports intérieurs contribuant à répondre efficacement aux besoins régionaux et mondiaux dans ce domaine », comme l’énonce expressément la Stratégie du CTI jusqu’en 2030 (voir ECE/TRANS/288/Add.2). Par l’intermédiaire, notamment, de ses 20 groupes de travail et de ses 14 comités de gestion, du Comité d’experts du Conseil économique et social et de plus de 50 réseaux formels et informels rassemblant quelque 6 000 experts agréés, le sous-programme promeut la viabilité des systèmes de transport aux échelles régionale et mondiale.

9. Sa tâche principale consiste à administrer le cadre réglementaire international pour les transports intérieurs, qui comprend actuellement 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité, la pollution, l’efficience et l’efficacité (fonction normative), en élaborant de nouveaux instruments juridiques et en actualisant ceux qui existent, selon les besoins.

10. Faisant suite à la demande des États membres et des Parties contractantes, le sous‑programme offre aux gouvernements nationaux et aux autres parties prenantes de premier plan du secteur des transports une plateforme institutionnelle leur permettant de gérer ce cadre réglementaire, que complètent des activités connexes de concertation, d’analyse, d’assistance technique et de renforcement des capacités. Il est prévu que ces travaux contribuent aux quatre domaines d’interaction de la CEE, à savoir la mobilité durable et la connectivité intelligente, l’utilisation durable des ressources naturelles, les villes intelligentes et durables, et la mesure et le suivi des ODD.

11. Pour contribuer à promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l’échelle régionale ou mondiale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, qu’il s’agisse d’assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle, le sous-programme :

a) Intensifiera les activités normatives et réglementaires du CTI en tant que plateforme des Nations Unies pour les conventions relatives aux transports intérieurs, en veillant à ce qu’elles restent d’actualité et ouvertes à tous les États Membres des Nations Unies. Ces activités devraient aider les États à faire des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 ;

 b) Permettra de s’assurer : i) que le Comité est en phase, dans l’exercice de ses fonctions de réglementation, avec l’évolution des technologies de pointe qui suscitent l’innovation dans les transports − en particulier dans les domaines des systèmes de transport intelligents, des véhicules autonomes et de la numérisation ; ii) que les différents processus d’amendement des différentes conventions ne provoquent pas de fragmentation ; et iii) qu’une réglementation trop précoce ne vienne entraver le progrès ;

 c) Constituera une plateforme de concertation pour examiner les nouveaux défis qui se posent dans le domaine des transports intérieurs, ainsi que les propositions visant à améliorer les infrastructures et les pratiques d’exploitation, lors de la session annuelle du CTI ;

 d) Constituera un cadre institutionnel permettant de favoriser la connectivité régionale et interrégionale, en mettant sur pied des initiatives, des accords ou des corridors ou en s’appuyant sur ceux qui existent déjà, ce qui devrait se traduire par des flux transfrontaliers de biens et de personnes plus efficaces.

12. Ces mesures devraient permettre d’améliorer les transports intérieurs, ce qui rendra les systèmes plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables pour les principaux bénéficiaires du sous-programme, à savoir les États membres de la CEE et les États Membres de l’ONU qui sont Parties contractantes aux conventions des Nations Unies sur les transports intérieurs.

13. Parmi les résultats obtenus précédemment dans ce domaine, on peut citer le renforcement du cadre réglementaire applicable aux systèmes de transport intérieur, y compris : a) l’adoption de 100 nouveaux règlements ONU relatifs aux véhicules et la mise à jour de règlements existants, au service de l’approche à 360 degrés en matière de sécurité routière adoptée par le CTI, ainsi que l’adoption de deux règlements techniques mondiaux ONU sur les voitures électriques et les deux-roues électriques pour promouvoir la décarbonisation des transports. Ces modifications réglementaires sont juridiquement contraignantes et ont une incidence sur la production mondiale de véhicules. Elles ont ainsi un impact immédiat sur la sécurité routière et les performances environnementales ; b) l’adoption de dispositions relatives au transport des marchandises dangereuses pour l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), qui sont axées sur le renforcement de la protection contre les explosions à bord des bateaux de navigation intérieure ; c) l’adoption d’une série d’amendements à l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), qui traite des questions nouvelles en rapport avec la sécurité et l’environnement résultant du développement croissant du transport et de l’utilisation des piles au lithium et des véhicules fonctionnant avec des carburants moins polluants (tels que le gaz naturel liquéfié ou comprimé ou les piles à hydrogène) ; et d) l’accélération de l’informatisation du système TIR (transports internationaux routiers), sous l’appellation « eTIR », qui s’est traduite par un attrait accru pour le système dans les pays à croissance rapide et ceux qui s’efforcent de mettre en place une administration sans papier. Les opérations eTIR menées dans le cadre de projets pilotes entre l’Iran et la Turquie ainsi qu’entre la Géorgie et la Turquie ont fourni la preuve du bon fonctionnement du système en temps réel. Le nombre accru d’adhésions de pays d’Asie et du Moyen-Orient à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR témoigne de l’efficacité de ces activités. Parmi les dernières parties contractantes figurent la Chine, l’Inde et le Pakistan, qui représentent à eux seuls 40 % de la population mondiale.

 III. Résultats escomptés pour 2021

 Résultat 1 : Renforcement du cadre réglementaire destiné
à assurer la viabilité des systèmes de transport intérieur
(reporté du programme de 2020)

14. Dans le cadre du sous-programme, les travaux concernant les instruments juridiques relatifs aux transports se poursuivront conformément au mandat convenu, ainsi que l’aide aux pays souhaitant adhérer aux différents instruments administrés par la CEE. La figure 1 ci-dessous devrait refléter les résultats de ces travaux et activités. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](https://undocs.org/fr/A/RES/74/251), l’Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

# Figure 1**Mesure des résultats : nombre total de Parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la Commission économique pour l’Europe**

 Résultat 2: Renforcement du cadre réglementaire destiné à assurer la viabilité de systèmes de transport intérieur plus sûrs,
plus propres et plus efficaces (nouveau résultat)

15. Les auteurs du *Rapport sur les objectifs de développement durable 2017* ont estimé que, si des progrès considérables avaient été accomplis au cours de la dernière décennie dans tous les domaines du développement, le rythme des progrès n’était pas suffisant pour atteindre pleinement d’ici à 2030 les cibles définies dans le cadre des objectifs de développement durable. Le cas de la sécurité routière illustre clairement ce point. En 2018, l’Assemblée générale a constaté que la cible 3.6 (diminuer de moitié d’ici à 2020 le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route dans le monde) ne serait probablement pas atteinte, malgré l’action menée dans le monde entier et les améliorations globalement obtenues dans la région de la CEE.

 Défis internes

16. Le défi pour le sous-programme est, comme suite aux demandes formulées conformément aux mandats existants par les États Membres de l’ONU n’appartenant pas à la région de la CEE, de fournir un appui hautement technique sous la forme d’activités de renforcement des capacités de ces États pour leur permettre de mettre en œuvre les conventions des Nations Unies relatives aux transports. Il s’agit, en particulier : a) de réduire le nombre de décès annuels imputables aux accidents de la route, actuellement de 1,35 million dans le monde ; b) d’améliorer la performance environnementale des systèmes de transport intérieur, y compris dans le domaine du transport des denrées périssables ; et c) de renforcer l’efficacité et la connectivité, notamment grâce à la numérisation et à la dématérialisation de la documentation dans les transports. Pour ce faire, le sous-programme encouragera la participation de pays extérieurs à la région de la CEE aux activités du Comité et de ses organes subsidiaires, et en intensifiant les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, notamment par des partenariats avec des entités du système des Nations Unies et des partenaires extérieurs et la participation aux initiatives régionales et mondiales. Dans le même temps, le sous-programme se heurte à des difficultés en ce qui concerne les ressources humaines et les ressources autres que celles affectées à des postes pour répondre aux nouvelles demandes des États Membres, notamment en ce qui concerne de nouveaux domaines tels que la réglementation des véhicules automatisés/autonomes, la numérisation et les systèmes de transport intelligent, et la nécessité de relever le défi de taille que constitue la sécurité routière, qui exige que le sous-programme renforce ses activités de réglementation internationale et d’assistance aux États Membres de l’ONU en vue de l’application des instruments juridiques des Nations Unies. En outre, il conviendrait que le sous-programme réponde aux besoins croissants de l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière en leur apportant un appui technique.

 Progrès obtenus en vue de la réalisation de l’objectif et résultats en chiffres

17. Le sous-programme devrait contribuer à promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l’échelle régionale ou mondiale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, qu’il s’agisse d’assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle. Il a été démontré que les pays comptant le plus grand nombre d’adhésions aux conventions et accords avaient, entre autres, de meilleurs résultats en matière de sécurité routière en raison de la nature juridiquement contraignante de ces instruments juridiques et des pratiques optimales qui les accompagnent. L’ensemble des textes ayant fait l’objet d’une adhésion forme un cadre juridique et réglementaire plus harmonisé aux échelles nationale et internationale, qui contribue à la mise en place de systèmes de transport intérieur viables. Le nombre des Parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relevant du sous-programme (1 768) a atteint un niveau respectable et il ne cesse de croître mais il reste insuffisant si l’on vise une harmonisation plus poussée et une transition vers des systèmes de transports intérieurs viables. Par conséquent, le résultat escompté correspondant à l’accent supplémentaire mis sur les activités menées dans le cadre du sous-programme à l’appui du développement à l’échelle internationale de systèmes de transport intérieur viables sera un renforcement des cadres juridiques et réglementaires visant à assurer la viabilité des transports intérieurs. La contribution du sous-programme à ce résultat sera notamment démontrée par une augmentation du nombre d’adhésions aux conventions et accords, en particulier dans les pays extérieurs à la région de la CEE. Comme le montre aussi la figure 20.V, en 2019, 148 États Membres des Nations Unies, dont 92 États non membres de la CEE, étaient Parties contractantes à au moins une convention administrée dans le cadre du sous-programme. En 2018, Cabo Verde et Oman sont devenus Parties contractantes pour la première fois en adhérant, respectivement, aux conventions sur la sécurité routière et sur la facilitation du passage des frontières. La même année, le Nigéria est devenu Partie contractante à cinq conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière. En 2019, le Myanmar est devenu Partie contractante pour la première fois en adhérant à deux des conventions fondamentales relatives à la sécurité routière.

# Figure 2**Mesure des résultats : nombre total d’États membres de la Commission économique pour l’Europe (CEE) et d’États Membres de l’ONU qui sont Parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE**



États Membres de l’ONU

États membres de la CEE

 IV. Facteurs extérieurs

18. Le sous-programme devrait permettre d’atteindre l’objectif visé si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties intéressées parviennent à un consensus sur l’actualisation des instruments juridiques existants et l’élaboration de nouveaux instruments ; b) le contexte est favorable à l’adhésion aux conventions des Nations Unies relatives aux transports, ainsi qu’à leur mise en œuvre et à leur application effective à l’échelle nationale ; c) un climat politique stable sur le plan international favorise le développement des infrastructures et réseaux de transport et la facilitation du passage des frontières ; d) il existe une volonté politique de promouvoir la mobilité viable.

 V. Éléments à livrer en 2021

19. Le tableau ci-après énumère, par catégorie et sous-catégorie, tous les éléments à livrer qui contribueront à la réalisation de l’objectif énoncé plus haut.

| *Catégorie et sous-catégorie* | *Éléments prévus en 2021* |
| --- | --- |
|  |  |
| **A. Facilitation des travaux d’organes intergouvernementaux et d’organes d’experts** |  |
|  **Documentation destinée aux organes délibérants** (nombre de documents) | **1 264** |
| 1. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs | 1 071 |
|  a. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs | 31 |
|  b. Documentation destinée au Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules | 580 |
|  c. Documentation destinée au Groupe de travail du transport des denrées périssables | 33 |
|  d. Documentation destinée au Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses | 214 |
| e. Documentation destinée au Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports | 20 |
|  f. Documentation destinée au Groupe de travail des statistiques des transports | 14 |
|  g. Documentation destinée au Groupe de travail des transports routiers | 10 |
|  h. Documentation destinée au Forum mondial de la sécurité routière | 16 |
|  i. Documentation destinée au Groupe de travail des transports par chemin de fer | 26 |
|  j. Documentation destinée au Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique | 15 |
|  k. Documentation destinée au Groupe de travail des transports par voie navigable | 41 |
|  l. Documentation destinée au Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports | 71 |
| 2. Documentation destinée au Conseil économique et social | 190 |
| * 1. Documentation destinée au Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classement et d’étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social
 | 1 |
|  b. Documentation destinée au Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses | 157 |
| c. Documentation destinée au Sous-comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques | 32 |
|  3. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement | 3 |
|  **Services fonctionnels pour les réunions** (nombre de réunions de trois heures) | **364** |
|  4. Séances du Comité des transports intérieurs | 327 |
|  a. Séances du Comité des transports intérieurs | 16 |
|  b. Séances du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules | 111 |
|  c. Séances du Groupe de travail du transport des denrées périssables | 8 |
|  d. Séances du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses | 68 |
|  e. Séances du Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports | 22 |
|  f. Séances du Groupe de travail des statistiques des transports | 6 |
|  g. Séances du Groupe de travail des transports routiers | 6 |
|  h. Réunions du Forum mondial de la sécurité routière | 14 |
|  i. Séances du Groupe de travail des transports par chemin de fer | 6 |
|  j. Séances du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique | 6 |
|  k. Séances du Groupe de travail des transports par voie navigable | 18 |
|  l. Séances du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports | 46 |
|  5. Séances du Conseil économique et social | 35 |
| a. Séances du Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques | 0 |
| b. Séances du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses | 25 |
| c. Séances du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques | 10 |
|  6. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement | 2 |
| **B. Production et transfert de connaissances** |  |
| **Coopération technique et projets sur le terrain** (nombre de projets) | **2** |
|  7. Projet d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) | 1 |
| 8. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) | 1 |
| **Colloques, ateliers et autres activités de formation** (nombre de jours) | **13** |
| 9. Ateliers organisés à l’intention de responsables gouvernementaux et d’autres parties prenantes dans la région de la CEE et dans les Parties contractantes aux instruments juridiques relevant du Comité des transports intérieurs, sur : les systèmes de transport intelligents ; les statistiques des transports et les tendances en la matière ; les questions de transport routier, ferroviaire, fluvial, intermodal et intersectoriel ; et les accords et règlements sur les véhicules | 9 |
| 10. Colloques à l’intention des coordonnateurs nationaux, des experts, des fonctionnaires des douanes et du secteur des transports sur la Convention TIR et les projets d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud et de chemin de fer transeuropéen | 4 |
|  **Publications** (nombre de publications) | **12** |
|  11. Publications sur le transport des marchandises dangereuses et d’autres cargaisons spéciales | 3 |
|  12. Publications sur le transport des denrées périssables | 1 |
|  13. Publications sur la facilitation des transports | 1 |
|  14. Publications sur les transports verts et sûrs et les questions transversales | 5 |
|  15. Publications sur les Règlements relatifs aux véhicules | 1 |
|  16. Publications sur les statistiques | 1 |
|  **Documents techniques** (nombre de documents) | **2** |
|  17. Fiche d’information : ce qu’il faut savoir sur les pneumatiques | – |
|  18. Fiche d’information : ce qu’il faut savoir sur les ceintures de sécurité | – |
|  19. Fiche d’information : ce qu’il faut savoir sur les systèmes actifs d’aide à la conduite  | 1 |
|  20. Statistiques des transports − profils de pays | 1 |
| **C. Éléments de fond à livrer**  |  |
|  **Consultations, conseils et activités de promotion**: services consultatifs à l’intention des Parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports administrées par la CEE concernant les instruments juridiques liés aux transports intérieurs, à la facilitation des transports, au franchissement des frontières, à la sécurité routière, à la construction des véhicules, et au transport des marchandises dangereuses et d’autres cargaisons spéciales (1) **Bases de données et supports numériques de fond**: actualisation et gestion de la Banque de données internationale TIR, qui comprend la liste des sociétés de transport autorisées à utiliser le système TIR, le registre en ligne des dispositifs de scellement douanier et des timbres douaniers, la liste des bureaux de douane opérationnels pour les opérations TIR et, éventuellement, des certificats d’agrément TIR ; sites Web de la Convention TIR et du système e-TIR ; inventaire en ligne des normes concernant les infrastructures des voies de navigation intérieure ; inventaire en ligne des normes et paramètres existants figurant dans l’Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et l’Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes ; bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et les transports et l’environnement ; mise au point et tenue à jour de l’Observatoire international en ligne de la sûreté des chemins de fer ; signalisation numérisée issue de la version numérique de la Convention sur la signalisation routière (E-CoRSS) ; plateforme d’apprentissage électronique sur la connectivité intelligente et durable (8) |
| **D. Éléments à livrer en matière de communication** |
|  **Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et documents d’information**: documents d’information sur les instruments juridiques et les activités du sous-programme (4) |
|  **Relations extérieures et relations avec les médias** : série annuelle de communiqués de presse pour le sous-programme (1) **Plateformes numériques et contenu multimédia**: plateformes numériques et contenu multimédia sur les transports et la mobilité durables (5) ; mise à jour et administration du site Web du sous-programme (1) |

Annexe I

 Détail des publications et des documents promotionnels proposés pour 2021

 A. Publications en série

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *No* | *Titre* | *Mandat* | *Version papier ou électronique* | *Format* | *Nombre de pages* | *Langue(s) originale(s)* | *Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)* | *Nombre d’exemplaires par langue(s)* |
| 1 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlements type, 22e édition révisée, vol. I et II | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique |  | Vol. I : 470Vol. II :460 | Anglais, espagnol et français | Arabe, chinois et russe | 200 (anglais), 15 (arabe), 30 (chinois), 30 (espagnol), 50 (français), 20 (russe) |
| 2 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH), 9e édition révisée | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique |  | 630 | Anglais, espagnol et français | Arabe, chinois et russe | 200 (anglais), 15 (arabe), 30 (chinois), 40 (espagnol), 40 (français), 25 (russe) |
| 3 | Manuel d’épreuves et de critères (8e édition révisée OU amendement 1 à la 7e édition révisée)  | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique |  | 550 | Anglais, espagnol et français | Arabe, chinois et russe | 250 (anglais), 15 (arabe), 30 (chinois), 40 (espagnol), 40 (français), 25 (russe) |
| 4 | Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique |  | 120 | Anglais et français | Russe | 200 (anglais), 100 (français), 100 (russe) |
| 5 | Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29). Comment il fonctionne − Comment y adhérer | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 100 | Anglais | Arabe, chinois, espagnol, français et russe | 1 000 (anglais), 300 (espagnol), 500 (français), 300 (russe) |
| 6 | Statistiques 2021 des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord (volume LVI) | ECE/TRANS/294, par. 138 | Digital |  | 150 | Anglais | Français et russe |  |
| 7 | Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI), révision 6 | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 200 | Anglais | Français et russe | 250 (anglais), 100 (français), 100 (russe) |
| 8 | Manuel TIR | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 400 | Anglais, français et russe | Arabe, chinois et espagnol | 500 (anglais), 200 (arabe), 200 (chinois), 200 (espagnol), 200 (français), 300 (russe) |

 B. Publications isolées

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *No* | *Titre* | *Mandat* | *Version papier et/ou électronique* | *Format* | *Nombre de pages* | *Langue(s) originale(s)* | *Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)* | *Nombre d’exemplaires par langue(s)* |
| 1 | Glossaire des termes et définitions utilisés dans le transport par voie navigable | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 150 | Anglais | Français et russe | 200 (anglais), 100 (français), 100 (russe) |
| 2 | Transport vert : logistique verte | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 150 | Anglais | Français et russe | 200 (anglais), 100 (français), 100 (russe) |
| 3 | Managing risks and climate change in road infrastructure sub-sector | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 100 | Anglais | Pas de traduction | 100 (anglais) |
| 4 | Data management in transport infrastructure | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 100 | Anglais | Pas de traduction | 100 (anglais) |

 C. Documents promotionnels

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *No* | *Titre* | *Mandat* | *Version papier ou électronique* | *Format* | *Nombre de pages* | *Langue(s) originale(s)* | *Traduction(s)*  | *Nombre d’exemplaires par langue(s)* |
| 1 | Fiche d’information : ce qu’il faut savoir sur les systèmes actifs d’aide à la conduite | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 20 | Anglais | Français et russe | 200 (anglais), 100 (français), 100 (russe) |
| 2 | Statistiques des transports − profils de pays | ECE/TRANS/294, par. 138 | Versions papier et électronique | A4 | 20 | Anglais | Français et russe | 200 (anglais), 100 (français), 100 (russe) |

Annexe II

 Textes des organes délibérants définissant les mandats

 A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

 Résolutions de l’Assemblée générale

|  |  |
| --- | --- |
| [66/288](https://undocs.org/fr/A/RES/66/288) | L’avenir que nous voulons  |
| [67/10](https://undocs.org/fr/A/RES/67/10) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne |
| [67/290](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/290&Lang=F) | Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable |
| [69/277](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/277&Lang=F) | Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales |
| [69/313](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&Lang=F) | Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d’action d’Addis-Abeba) |
| [70/1](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F) | Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030 |
| [70/133](https://undocs.org/fr/A/RES/70/133) | Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l’Assemblée générale |
| [70/221](https://undocs.org/fr/A/RES/70/221) | Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| [71/14](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/14&Lang=F) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de Shanghai pour la coopération |
| [71/16](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/16&Lang=F) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique |
| [71/162](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/162&Lang=F) | Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l’Assemblée générale |
| [71/243](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/243&Lang=F) | Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| [72/230](https://undocs.org/fr/A/RES/72/230) | Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire |
| [72/234](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/72/234&Lang=F) | Participation des femmes au développement |
| [72/237](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/72/237&Lang=F) | Coopération Sud-Sud |
| [72/279](https://undocs.org/fr/A/RES/72/279) | Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| [73/10](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/10&Lang=F) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Initiative de l’Europe centrale |
| [73/13](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/13&Lang=F) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de coopération économique de la mer Noire |
| [73/14](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/14&Lang=F) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM |
| [73/16](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/16&Lang=F) | Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et la Communauté d’États indépendants |
| [73/195](https://undocs.org/fr/A/RES/73/195) | Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières |
| [73/231](https://undocs.org/fr/A/RES/73/231) | Réduction des risques de catastrophe |
| [73/236](https://undocs.org/fr/A/RES/73/236) | Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable |
| [74/216](https://undocs.org/fr/A/RES/74/216) | Mise en œuvre d’Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d’Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable |
| *Résolutions du Conseil économique et social* |
| 1998/46 | Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l’Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes |
| 2006/38 | Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l’Europe et mandat révisé de la Commission |
| [2013/1](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2013/1&Lang=F) | Résultat de l’examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l’Europe |
|  |  |
| *Décisions de la Commission économique pour l’Europe*  |
| [A (64)](https://unece.org/fileadmin/DAM/publications/oes/E_2011_37.Fre.pdf) | Les travaux de la Commission économique pour l’Europe |
| [A (65)](https://unece.org/fileadmin/DAM/commission/2013/E_ECE_1468-FR.pdf) | Résultat de l’examen de la réforme de 2005 de la CEE |
| [A (66)](https://undocs.org/fr/E/2015/37) | Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l’après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE |
| [A (68)](https://undocs.org/fr/E/2017/37) | Adoption de la déclaration de haut niveau |
| [B (68)](https://undocs.org/pdf?symbol=fr/E/2019/37) | Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable |

 B. Textes des organes délibérants définissant
les mandats du sous-programme

 Sous-programme 2
Transports

 Textes des organes délibérants définissant les mandats

|  |
| --- |
| *Résolutions de l’Assemblée générale* |
| [58/9](https://undocs.org/fr/A/RES/58/9) | Crise mondiale de la sécurité routière |
| [68/269](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/269&Lang=F) | Amélioration de la sécurité routière mondiale |
| [69/137](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/137&Lang=F) | Programme d’action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014‑2024 |
| [69/213](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/213&Lang=F) | Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable |
| [70/197](https://undocs.org/fr/A/RES/70/197) | Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables |
| [70/217](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/217&Lang=F) | Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral |
| [72/212](https://undocs.org/fr/A/RES/72/212) | Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable |
| [72/271](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/72/271&Lang=F) | Amélioration de la sécurité routière mondiale |
| [73/243](https://undocs.org/fr/A/RES/73/243) | Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral |
| *Résolutions du Conseil économique et social* |
| [1999/65](https://unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/dgdb/dgsubc4/ECOSOC/1999-65/1999-65f.pdf) | Transformation du Comité d’experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l’échelle mondiale de classement et d’étiquetage des produits chimiques |
| [2013/7](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2013/7&Lang=F) | Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar |
| [2019/7](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2015/7&Lang=F) | Travaux du Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques |
| *Décisions de la Commission économique pour l’Europe* |
| [ECE/AC.21/2014/2](https://undocs.org/fr/ECE/AC.21/2014/2) | Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement |
| [ECE/TRANS/224](https://unece.org/DAM/trans/doc/2012/itc/ECE-TRANS-224f.pdf) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quatorzième session (« Projet de feuille de route de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents − 20 mesures à prendre au niveau mondial de 2012 à 2020 ») |
| [ECE/TRANS/236](https://unece.org/DAM/trans/doc/2013/itc/ECE-TRANS-236f.pdf) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quinzième session (Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l’Europe et l’Asie et des activités menées à cette fin ; et Déclaration commune sur le développement futur de liaisons de transport Europe-Asie)  |
| [ECE/TRANS/248](https://unece.org/DAM/trans/doc/2015/itc/ECE-TRANS-248f.pdf) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-septième session |
| [ECE/TRANS/254](https://unece.org/DAM/trans/doc/2016/itc/ECE-TRANS-254f.pdf) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-huitième session |
| [ECE/TRANS/270](https://unece.org/DAM/trans/doc/2018/itc/ECE-TRANS-270f.pdf) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-neuvième session (résolution ministérielle intitulée « Embrasser l’ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité ») |
| [ECE/TRANS/274](https://unece.org/DAM/trans/doc/2018/itc/ECE-TRANS-274f.pdf) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingtième session |
| [ECE/TRANS/288](https://undocs.org/fr/ECE/TRANS/288) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-unième session (adoption de la Résolution ministérielle sur le renforcement de la coopération, de l’harmonisation et de l’intégration à l’ère de la numérisation et de l’automatisation des transports, de la Résolution no 265 du Comité des transports intérieurs intitulée « Faciliter le développement des transports par voie navigable » rappelant la Déclaration ministérielle intitulée « La navigation intérieure dans le contexte international » ; et de la stratégie du Comité des transports intérieurs à l’horizon 2030) |
| [B (66)](https://undocs.org/fr/E/2015/37) | Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable |
| *Décisions des organes créés en vertu d’accords des Nations Unies relatifs aux transports* |
| [E/ECE/TRANS/505/Rev.3](https://unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2017/wp29/E-ECE-TRANS-505-Rev.3f.pdf) | Accord de 1958 concernant l’adoption de Règlements techniques harmonisés de l’ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d’être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements |
| [ECE/RCTE/CONF/4](https://unece.org/fileadmin/DAM/trans/conventn/conf4f.pdf) | Accord de 1997 concernant l’adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles |
| [ECE/TRANS/132](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob/tran132.pdf) | Accord de 1998 concernant l’établissement de Règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu’aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues |
| [ECE/TRANS/ADN/CONF/10/Add.1](https://unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/adn/adn_history/docs/ECE-TRANS-ADN-CONF-10a1f.pdf) et [Corr.1](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/danger/publi/adn/adnnotif/CN.482.2009f.pdf) | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| [ECE/TRANS/WP.30/AC.2/125](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G15/133/58/pdf/G1513358.pdf?OpenElement) | Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante et unième session (annexe II, « Déclaration commune sur l’informatisation du régime TIR ») |

Annexe III

 Modifications relatives aux éléments à livrer en 2021

# Tableau 1 **Liste des éléments à livrer en 2021 − éléments révisés ou éléments supplémentaires**

| *Catégorie et sous-catégorie* | *Éléments prévus en 2021, conformément au document A/75/6 (Sect.20)*  | *Éléments prévus en 2021 (révisés ou supplémentaires)* |
| --- | --- | --- |
| **A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts** |  |  |
|  **Documentation destinée aux organes délibérants** (nombre de documents) – **documents révisés ou supplémentaires** | **90** | **195** |
| **1. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs** – **documents révisés ou supplémentaires** | **87** | **191** |
|  a. Groupe de travail des transports par chemin de fer | 26 | 10 |
| i) Groupe d’experts pour l’uniformisation du droit ferroviaire | 0 | 4 |
| ii) Groupe d’experts de l’identification permanente du matériel roulant ferroviaire | 0 | 12 |
| iii) Groupe d’experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs (\*voir mandats dans le tableau 2) | 0 | 8 |
|  b. Groupe de travail des transports par voie navigable | 41 | 47 |
|  c. Groupe de travail des transports routiers | Pas de modification | Pas de modification |
| i) Groupe d’experts de l’AETR | 0 | 12 |
| d. Forum mondial de la sécurité routière | Pas de modification | Pas de modification |
| i) Groupe d’experts de la signalisation routière (\*\*voir mandats dans le tableau 2) | 0 | 4 |
| ii) Groupe d’experts chargé de l’élaboration d’un nouvel instrument juridique sur les véhicules automatisés dans la circulation (\*\*\*voir mandats dans le tableau 2) | 0 | 3 |
| e. Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports | 20 | 10 |
| i) Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (\*\*\*\*voir mandats dans le tableau 2) | 0 | 8 |
| ii) Groupe d’experts chargé d’évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l’adaptation à ces changements | 0 | 8 |
| f. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports | Pas de modification | Pas de modification |
| i) Groupe d’experts des aspects théoriques et techniques de l’informatisation du régime TIR | 0 | 65 |
| **2. Documentation destinée au Conseil économique et social** – **documents révisés ou supplémentaires** | Pas de modification | Pas de modification |
| **3. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement** – **documents révisés ou supplémentaires** | 3 | 4 |
|  Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) – **données révisées ou services supplémentaires**  | **6** | **67** |
| **4. Séances du Comité des transports intérieurs – données révisées ou séances supplémentaires** | **6** | **67** |
|  a. Groupe de travail des transports par chemin de fer | Pas de modification | Pas de modification |
| i) Groupe d’experts pour l’uniformisation du droit ferroviaire | 0 | 6 |
| ii) Groupe d’experts de l’identification permanente du matériel roulant ferroviaire | 0 | 12 |
| iii) Groupe d’experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs (\*voir mandats dans le tableau 2) | 0 | 12 |
| b. Groupe de travail des transports routiers | Pas de modification | Pas de modification |
| i) Groupe d’experts de l’AETR | 0 | 6 |
| c. Forum mondial de la sécurité routière | Pas de modification | Pas de modification |
| i) Groupe d’experts de la signalisation routière (\*\*voir mandats) | 0 | 3 |
| ii) Groupe d’experts chargé de l’élaboration d’un nouvel instrument juridique sur les véhicules automatisés dans la circulation (\*\*\*voir mandats) | 0 | 6 |
| d. Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports | Pas de modification | Pas de modification |
| i) Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (\*\*\*\*voir mandats dans le tableau 2) | 0 | 8 |
| ii) Groupe d’experts chargé d’évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l’adaptation à ces changements | 0 | 8 |
| d. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports | Pas de modification | Pas de modification |
| i) Groupe d’experts des aspects théoriques et techniques de l’informatisation du régime TIR | 0 | 6 |
|  **5. Séances du Conseil économique et social – données révisées ou séances supplémentaires** | Pas de modification | Pas de modification |
|  **6. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement – données révisées ou séances supplémentaires** | Pas de modification | Pas de modification |

# Tableau 2 **Liste des organes d’experts créés ou dont le mandat a été prorogé récemment**

| **Groupe intergouvernemental d’experts créé ou dont le mandat a été prorogé en 2020** | **Mandat** | **Date d’expiration** |
| --- | --- | --- |
| Groupe d’experts de l’identification permanente du matériel roulant ferroviaire | ECE/TRANS/294, par. 101 ;ECE/EX/2020/L.2  | 2020-2023 |
| Groupe d’experts pour l’uniformisation du droit ferroviaire | ECE/TRANS/294, par. 100 ; ECE/EX/2020/L.2 ;ECE/EX/2020/L.8 | 2021 |
| \* Groupe d’experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs | Inclus dans le présent tableau sans préjudice de l’approbation du CTI et du Comité exécutif et sous réserve de celle-ciDécisions de référence : ECE/TRANS/304 | [*Sous réserve d’approbation*] 2021-2023 |
| Groupe d’experts de l’AETR | ECE/TRANS/288, par.69 ;ECE/EX/2019/L.4  | Juin 2019 à juin 2021 |
| \*\* Groupe d’experts de la signalisation routière | Inclus dans le présent tableau sans préjudice de l’approbation du CTI et du Comité exécutif et sous réserve de celle-ciMandat actuel : ECE/TRANS/294, par. 55 ;ECE/EX/2020/L.2  | Actuelle : 2020 [*Sous réserve d’approbation*]Extension : 2021-2022 |
| \*\*\* Groupe d’experts chargé de l’élaboration d’un nouvel instrument juridique sur les véhicules automatisés dans la circulation | Inclus dans le présent tableau sans préjudice de l’approbation du CTI ou de son Bureau et du Comité exécutif et sous réserve de celle-ciDécisions de référence : ECE/TRANS/294, par. 54 | [*Sous réserve d’approbation*] juillet 2021-juillet 2023 |
| \*\*\*\* Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport | Inclus dans le présent tableau sans préjudice de l’approbation du CTI et du Comité exécutif et sous réserve de celle-ciMandat actuel :ECE/TRANS/288, par. 23ECE/EX/2019/L.4 | Actuelle : 2020[*Sous réserve d’approbation*]Extension : mars 2021-juin 2021 |
| Groupe d’experts des aspects théoriques et techniques de l’informatisation du régime TIR | ECE/TRANS/294, par. 84ECE/EX/2020/L.2 | 2022 |
| Groupe d’experts chargé d’évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l’adaptation à ces changements | ECE/TRANS/294, par. 54ECE/EX/2020/L.2 | 2020-2025 |

1. Les domaines d’interaction de la CEE sont les suivants : 1) utilisation durable des ressources naturelles ; 2) villes durables et intelligentes pour tous les âges ; 3) mobilité durable et connectivité intelligente ; 4) mesure et suivi des objectifs de développement durable. [↑](#footnote-ref-2)